

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 21 MARS 2026

DE-009-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 15
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 15

Date de la convocation
17/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un du mois de mars à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - CHARBONNIER Mélanie - ALLEMAND Georges - ARNAUD Amandine - CAMUS Kévin - CHEVALIER Lina - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - PAUCHON Eric - PERRET Oriane - PETROW Janeck - PAUCHON Sylvie - Michel PONS - ERLINGER Delphine - CELCE Chantal

Absents excusés représentés :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Amandine ARNAUD

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal est réputé complet,
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de **4 postes d'adjoints**.

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 15

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260321-009-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Le Maire